

2527

Mardi 9 octobre 1945.

Rapatricement des Suisses habitant
des territoires occupés par les Russes.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique donne connaissance d'une lettre adressée par le chef de la délégation russe en Suisse au colonel divisionnaire Flückiger au sujet des conditions dans lesquelles le gouvernement soviétique entend faire procéder au rapatriement des Suisses habitant certains territoires occupés par l'Union soviétique.

Après échange de vues, il est

d é c i d é :

1. La délégation à constituer par la Suisse pour recevoir ses rapatriés à Plauen et à St-Valentin aura, extérieurement, un caractère militaire; composée en partie de personnes ayant fonctionné dans la commission suisse chargée d'organiser le rapatriement des ressortissants russes, cette délégation comprendra aussi un nombre suffisant de personnes bien au courant des questions de police (passeports).
2. Les trois départements intéressés (politique, justice et police et militaire) s'entendront sur la composition des deux missions dont sera constituée cette délégation. Un médecin sera attaché à chacune d'elle.
3. La conduite de l'affaire demeure entre les mains du département politique.

Extrait du procès-verbal aux départements politique, de justice et police et militaire.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Osier

